

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

OPTION « TRAVAUX FORESTIERS »

SPÉCIALITÉ « TRAVAUX DE SYLVICULTURE » OU

SPÉCIALITÉ « TRAVAUX DE BUCHERONNAGE »

APPRENTISSAGE

OU FORMATION CONTINUE



Renseignements :

CFPPA de l'Aube

Secrétariat

Site de Croigny - Rue des Étangs
10210 LES-LOGES-MARGUERON

Tél. : 03 25 40 12 50

cfppa.croigny@educagri.fr

www.campusterresdelalube.fr

DEVENIR ENTREPRENEUR OU OUVRIER FORESTIER

OBJECTIFS DE LA FORMATION ET DÉBOUCHÉS

- Connaître les techniques sylvicoles
- Réaliser les travaux forestiers, de la plantation à la première éclaircie (spécialité sylviculture) ; les travaux d'abattage et de façonnage (spécialité bucheronnage)
- Préparer son accès à un emploi d'ouvrier forestier

PUBLIC CONCERNÉ

- Demandeur d'emploi
- Salarié en évolution professionnelle
- Adulte en reconversion
- Poursuite d'études

PRÉ-REQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS

- Être majeur
- Justifier d'un niveau de fin de scolarité obligatoire (3^{ème}) et d'une année d'activité professionnelle
- Avoir une expérience significative en travaux forestiers
- État de santé compatible avec l'exercice du métier
- Être mobile
- Avoir signé un contrat de professionnalisation, ou d'apprentissage avec un employeur
- Délai d'accès : entre 1 et 12 mois en fonction de la date de la demande et du profil du candidat

La formation ouvrira à partir de 8 inscrits confirmés 15 jours avant l'ouverture

DURÉE DE LA FORMATION

- 828 h en centre
- 400 h de stage en entreprise (formation continue) ; 770 h en entreprise (apprentissage)

Formation à temps plein de septembre à juin pour un effectif de 12 apprenants

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Alternance : 23 semaines en centre / 12 semaines en entreprise en 5 périodes de 2 à 3 semaines
 - Modalités : la formation se déroule en présentiel
- Pour plus d'informations, cliquez sur le lien : [«fiche apprentissage»](#)

LIEUX DE LA FORMATION

Site forestier de Croigny et chantiers aux alentours

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Le Centre de formation dispose de ressources professionnelles et techniques (forêt pédagogique, arboretum, ateliers, matériels)

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

OPTION « TRAVAUX FORESTIERS »

SPÉCIALITÉ « TRAVAUX DE SYLVICULTURE » OU

SPÉCIALITÉ « TRAVAUX DE BUCHERONNAGE »

APPRENTISSAGE

OU FORMATION CONTINUE



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance de cours et travaux dirigés en salle, travaux pratiques sur chantiers et visites d'entreprises

CONTENU DE LA FORMATION

MODULES DU TRONC COMMUN :

ACCUEIL (3H)

INSERTION (31H)

SST (14H)

UCG1 : TRAITEMENT DE L'INFORMATION ET COMMUNICATION DANS LA VIE PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (77 H)

UCG2 : CONNAISSANCES RELATIVES AUX DOMAINES CIVIQUE, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE (53 H)

UCG3 : CONNAISSANCES POUR METTRE EN ŒUVRE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT (14 H)

UCO1 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES RELATIVES À LA FORÊT (133H)

UCO2 : CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DES MATÉRIELS ET ÉQUIPEMENTS D'EXPLOITATION FORESTIÈRE (49 H)

INDIVIDUALISATION (28H)

BILANS (6H)

MODULES SPÉCIALITÉ SYLVICULTURE :

UCS1 : RÉALISER LES TRAVAUX DE RÉGÉNÉRATION FORESTIÈRE (91 H)

UCS2 : RÉALISER LES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN D'UN JEUNE PEUPEMENT (203 H)

UCS3 : UTILISER LES PETITS ÉQUIPEMENTS POUR DES TRAVAUX DE SYLVICULTURE (56 H)

UCARE 1 : PÉPINIÈRES FORESTIÈRES (35 H)

UCARE 2 : ABATTAGE ET FACONNAGE (35 H)

MODULES SPÉCIALITÉ BUCHERONNAGE :

UCS1 : MAÎTRISER L'UTILISATION DE LA TRONCONEUSE DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'ENVIRONNEMENT (91 H)

UCS2 : RÉALISER L'ABATTAGE D'ARBRES DANS LE RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ (203 H)

UCS3 : EFFECTUER LES TRAVAUX DE FACONNAGE DANS LE RESPECT DES CONSIGNES ET RÈGLES DE SÉCURITÉ (56 H)

UCARE 1 : TRAVAUX SYLVICOLES (35 H)

UCARE 2 : CUBAGE ET CLASSEMENT D'UN LOT DE BOIS ABATTU (35 H)



Pour plus d'informations sur le centre et les modalités pédagogiques, cliquez sur le lien : [«fiche CFA»](#)

VALIDATION

- L'obtention du BPA nécessite la validation des 10 Unités composant le diplôme ; les évaluations sont du type contrôle continu (par UC).

- Préparation du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail et des Permis tronçonneuse niveau 1&2.

- Par équivalence de diplôme, le BPA permet d'obtenir le Certificat Individuel pour l'utilisation professionnelle des produits phytopharmaceutiques catégorie «Opérateur».

ÉVALUATION DE LA FORMATION

En continu par des réunions de suivi pédagogique, des conseils de stagiaires et apprentis, des enquêtes de satisfaction, des visites de suivi en entreprise, des bilans avec les financeurs.

INDICATEURS

- Réussite aux examens 2022 : 100 %
- Satisfaction 2022 : 100 %
- Insertion professionnelle 2022 : 80 % (InserJeunes : non publié)

FINANCEMENT

● Coût formation continue :

Parcours complet : 11 213,20 €

Cette formation bénéficie d'un financement du Conseil Régional Grand Est et d'un cofinancement du Fonds Social Européen pour les demandeurs d'emploi. D'autres possibilités de prise en charge sont possibles selon la situation des candidats (salarié etc.).

- **Apprentissage** : 12893 € par an pris en charge par les OPCO ou le CNFPT